V2_20-10-25

Société Française de
Pharmacologie et de Thérapeutique

Charte de fonctionnement des groupes de travail (GT) de la Société Française de Pharmacologie et de Thérapeutique

Structuration des GT de la SFPT

La création d'un nouveau GT peut être proposée au Conseil Scientifique de la SFPT par un(e) membre de la SFPT à jour de sa cotisation. Le CS évaluera la pertinence de la proposition (en termes de thématique scientifique ou pédagogique, et de représentativité). La création du GT devra être approuvée par le CA de la SFPT.

Une architecture unique est mise en place pour le fonctionnement des GT de la SFPT. Un GT est constitué :

- De membres actifs, à jour de leur cotisation à la SFPT. Lors de l'adhésion à la SFPT, la liste des GT est proposée aux membres de la SFPT. Les manifestations d'intérêt sont transmises par le secrétariat de la SFPT aux coordinateurs/trices des GT pour avis. La liste des membres actifs est mise à jour par le/la coordinateur/trice est désigné/élu par les membres actifs du GT.

- Un(e) coordinateur/trice de groupe et au moins un(e) adjoint(e) :

    - élu(e)s par les membres actifs du GT pour un mandat de deux ans, renouvelable deux fois maximum.
    - Ils/elles coordonnent l'activité du groupe, animent les réunions, et développent l'agenda de travail. Ce sont les relais privilégiés avec le CA et le CS.
    - Le/la coordinateur/trice (ou son représentant) est invité permanent du CS.

Rôles et missions

Les GT ont pour principal rôle l'animation scientifique au nom de la SFPT, dans leurs périmètres respectifs. Cela se traduit notamment par :

- La production de contenus (livres, articles, blogs, etc) scientifiques ou pédagogiques.
- La participation à l'organisation du congrès annuel de la SFPT, en lien étroit avec le CS
    - En organisant la relecture des résumés relevant de leur périmètre

    - En proposant des sessions, orateurs/oratrices
- L'organisation d'événements scientifiques (séminaires, webinaires, etc) ou de prix/bourses, financés par les recettes associées à la production de contenus ou l'organisation d'événements par le GT, et sous réserve de l'accord du CA de la SFPT.

Toutes ces initiatives seront réalisées en lien étroit avec le CS. Les publications ou événements doivent être clairement identifiés comme émanant de la SFPT. La publication de productions scientifiques dans les journaux de la SFPT (*Therapies* et *Fundamental and Clinical Pharmacology*) est vivement encouragée.

Les collaborations avec les collèges d'enseignants ou les autres sociétés savantes sont possibles et encouragées.

Les GT sont également encouragés à coopérer dans le cadre de travaux de recherche ou à visée pédagogique réalisés entre les différentes équipes membres du GT, afin de dynamiser nos disciplines. Ceux-ci ne seront pas nécessairement réalisés au nom de la SFPT.

Objectifs et bilans

Chaque GT devra fournir un plan de travail simple (quelques lignes) décrivant ses objectifs pour une période de deux ans, soumis pour avis au CS de la SFPT.

Chaque GT fournira un bilan annuel très bref (1 à 2 diapositives) qui résumera notamment le nombre de membres actifs, la fréquence des réunions, ainsi que sa production scientifique ou les événements organisés dans l'année. Ce bilan sera présenté lors de l'Assemblée Générale du Congrès.

Un GT qui ne se réunit pas et ne produit pas de contenus scientifiques ou pédagogiques sur une période de deux ans pourra être dissout sur avis du CS.